CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 27 MARS 2017
COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.
Présents : Monsieur le Maire expose que tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. Michel DIDIER, qui a donné procuration à Mme Béatrice GIGANT, Mme Murielle COLLIN qui a donné procuration à Mme Dorine ROBERT et Mme CANEVALI Elodie qui a donné procuration à M. Cédric PIERREL, ainsi que M. Nicolas JACOB.
Examen du compte-rendu de la séance du 14 mars 2017 : Monsieur Stéphane BERNARD informe que lors du conseil municipal du 14 mars, il a fait une remarque erronée, et tient à la corriger. Les places disponibles à la cantine actuellement ne sont pas au nombre de 10 mais bien au nombre de 30. Considérant cette correction, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.
Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme GRAVIER. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a des signatures à faire après le conseil municipal dans le cadre des budgets annexes. Monsieur JOMARD précise qu'il y en a 12 par conseiller.
Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire donne lecture des ventes récentes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et informe qu'il n'a pas été fait usage de cette prérogative.
- Marché public de travaux de mise aux normes d'accessibilité : Monsieur Yannick PIQUEE informe le conseil municipal que concernant le marché publics de travaux d'accessibilité sur les 4 ERP restants dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres du 20 mars a permis de prendre connaissance des offres reçues sur les 7 lots proposés. Il précise que les lots n°4 et 7 sont en cours de négociation et que, concernant les lots n°1, 2, 3, 5 et 6, une décision de déclaration sans suite partielle a été prise pour des raisons principalement financières puisque les marchés étaient plus coûteux que l'estimation financière, probablement due à une erreur de l'estimation de la maîtrise d'œuvre. De plus, certains lots ont fait l'objet de très peu de concurrence. Il ajoute qu'une nouvelle consultation vient d'être relancée le 24 mars 2017 pour une durée de 3 semaines et espère que davantage d'offres seront reçues.
- Devis et contrats divers : Monsieur PIQUEE fait état des devis signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Achat d'une nouvelle scie à sol en remplacement de la précédente en panne	Agrediam	06/03/2017	2220,00
Remplacement à l'identique vitrage isolant cassé à la Mairie	Verre Technic Fermetures	23/03/2017	3 534,42

Monsieur PIQUEE précise que l'achat de la scie à sol a été fait pour remplacer la précédente qui ne fonctionnait plus. De plus, le remplacement du vitrage de la Mairie fait suite à une casse inconnue mais l'assurance devrait prendre en charge ce sinistre, les services sont en attente du retour en ce sens.

Dans le cadre des budgets qui sont à l'étude lors de cette séance, Monsieur JOMARD expose qu'il y a trois types de documents à disposition des conseillers municipaux :

- le document des affectations de résultats ;
- les comptes administratifs 2017 ;
- les budgets primitifs 2017.

1 – Finances – Budget Forêt – Vote du compte administratif 2016
Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2016 du budget forêt qui se décompose ainsi qu'il suit :
Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 109 101,17 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice : 297 730,08 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 188 628,91 €
Report de l'exercice N-1 : 43 811,30 €
Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 232 440,21 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 52 455,73 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 16 247,18 €
Résultat d'investissement de l'exercice : - 36 208,55 €
Restes à réaliser dépenses : 22 799,59 €
Restes à réaliser recettes : 0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : - 59 008,14 €
Report de l'exercice N-1 : - 12 298,08 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : - 71 306,22 €

Monsieur l'adjoint précise que les principales dépenses d'exploitation sont les suivantes :

- travaux de bois et forêts pour 25 979,79 € ;
- les frais de gardiennage versés à l'ONF pour 16 452,70 € ;
- le versement au budget commune pour 43 500,00 € ;

Il précise que les principales recettes d'exploitation sont les coupes et ventes de bois pour 289 407,84 €.
Monsieur l'adjoint précise, concernant l'investissement, que les principales dépenses étaient liées au remboursement de l'emprunt contracté auprès du Fonds Forestier National qui correspondait à des rattrapages de prestations non facturées depuis 2012, pour un montant total de 44 338,05 €. Monsieur le Maire quitte l'assistance pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget forêt.

2 – Finances – Budget Forêt – Vote du compte de gestion 2016

Monsieur l'adjoint aux finances précise que le compte de gestion 2016 du budget forêt comporte des chiffres tout à fait identiques au compte administratif 2016 du budget forêt, et qu'il est approuvé par la trésorerie. Monsieur le Maire propose donc de le voter. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant qu'il n'y a pas d'observations, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Finances – Budget Forêt – Vote de l'affectation des résultats

Monsieur l'adjoint aux finances expose que l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 232 440,21 € et que la section d'investissement connaît un déficit cumulé hors restes à réaliser de 48 506,63 €. Il précise que les restes à réaliser 2016 s'élèvent en investissement à 22 799,59 € pour des prestations de plantations budgétées en 2016 mais non réalisées. Considérant ces chiffres, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2016 du budget forêt, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : **161 133,99 €**
DI C/001 : **48 506,63 €**
RI C/1068 : **71 306,22 €**

4 – Finances – Budget Forêt – Vote du budget primitif 2017

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget forêt 2017 se décomposant ainsi qu'il suit :
Section de fonctionnement : équilibre à **291 503,99 €** (sans restes à réaliser)
Section d'investissement : équilibre à **112 306,22 €** (dont 22 799,59 € de restes à réaliser)
Monsieur l'adjoint expose que pour l'exercice 2017, le virement du budget forêt vers le budget communal retrouvera un niveau normal avec un montant budgété de 160 000 €. Il rappelle qu'il était seulement de 43 500 € en 2016 suite à un changement des règles d'affectation comptable qui ne permettaient pas de dépasser ce montant. Il explique que cette année, les résultats de fonctionnement permettent un tel versement dans une limite maximale de 161 133,99 €. Monsieur l'adjoint rappelle que les autres dépenses principales sont, classiquement, les frais de gardiennage et les travaux réalisés par l'Office National des Forêts. En matière d'investissement, il précise que cette année le virement en provenance de la section de fonctionnement sera diminué à 41 000 € car le programme d'action 2017 récemment voté ne nécessitait pas une somme plus importante. Monsieur PIERREL précise en effet que certaines propositions ont été supprimées pour alléger les coûts pour 23 000 € d'économies. Monsieur l'adjoint aux finances précise que le budget forêt n'est pas le plus complexe à équilibrer. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget forêt 2017.
Avant de poursuivre par le point suivant, Monsieur JOMARD tient à remercier, dans le cadre global du travail mené sur les budgets, les élus membres de la commission des Finances ainsi que les services municipaux, notamment Mme HUMBERTCLAUDE pour le travail de saisie et les renseignements fournis ainsi que M. DECOMBE pour la préparation. Monsieur DECOMBE remercie à son tour M. JOMARD.

5 – Finances – Budget Chaufferie – Vote du compte administratif 2016

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2016 du budget chaufferie qui se décompose ainsi qu'il suit :
Dépenses d'exploitation de l'exercice : 167 438,75 €
Recettes d'exploitation de l'exercice : 183 501,98 €

Résultat d'exploitation de l'exercice : 16 063,23 €
Report de l'exercice N-1 : 14 963,25 €
Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : 31 026,48 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 30 675,16 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 37 539,34 €
Résultat d'investissement de l'exercice : 6 864,18 €
Restes à réaliser dépenses : 0,00 €
Restes à réaliser recettes : 0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : 6 864,18 €
Report de l'exercice N-1 : 6 972,72 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 13 836,90 €
Monsieur l'adjoint précise que les principales dépenses d'exploitation sont les suivantes :

- l'eau, l'électricité, le bois et le gaz, pour un coût total annuel de 101 433,31 € ;
- la maintenance de l'équipement réalisé par la société Idex (suivi et exploitation), qui est réalisé à des meilleures conditions financières depuis le nouveau contrat entré en vigueur en 2016 ;
- les amortissements, pour 22 764,01 € en 2016. Monsieur l'adjoint précise, concernant ces dépenses, qu'elles ne sont encore pas tout à fait à jour comme pour d'autres budgets mais qu'un travail est en cours de réalisation et devrait aboutir à une régularisation de ces montants.

En matière de recettes, elles découlent presque exclusivement des ventes d'énergie pour 169 426,12 € en 2016. Concernant l'investissement, Monsieur l'adjoint précise qu'ils sont très peu importants sur la chaufferie, avec surtout le remboursement de l'emprunt (capital) pour 12 774,71 € en 2016. Une étude a également été faite en 2015-2016, représentant un coût en 2016 de 3825,00 €. Cette étude a permis un équilibre plus facile du budget chaufferie qu'auparavant. Aucun restes à réaliser en fonctionnement et investissement n'est à constater en 2016. Monsieur le Maire quitte l'assistance pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget chaufferie.

6 – Finances – Budget Chaufferie – Vote du compte de gestion 2016

Monsieur l'adjoint aux finances précise que le compte de gestion 2016 du budget chaufferie comporte des chiffres tout à fait identiques au compte administratif 2016 du budget chaufferie, et qu'il est approuvé par la trésorerie. Monsieur le Maire propose donc de le voter. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant qu'il n'y a pas d'observations, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 – Finances – Budget Chaufferie – Vote de l'affectation des résultats

Monsieur l'adjoint aux finances expose que l'excédent cumulé de la section d'exploitation s'élève à 31 026,48 € et que la section d'investissement connaît un excédent cumulé hors restes à réaliser de 13 836,90 €. Il précise que les restes à réaliser 2016 sont inexistants. Considérant ces chiffres, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal, prenant en considération les résultats 2016 du budget Chaufferie, affecte ceux-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : **31 026,48 €**
RI C/001 : **13 836,90 €**

8 – Finances – Budget Chaufferie – Vote du budget primitif 2017

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget chaufferie 2017 se décomposant ainsi qu'il suit :
Section d'exploitation : équilibre à **210 102,18 €**
Section d'investissement : équilibre à **43 836,90 €**
Monsieur l'adjoint précise que le virement à la section d'investissement s'élève à 5 000,00 € et que les recettes sont estimées en 2017 à 165 000,00 €. En investissement, le remboursement des emprunts sera en 2017 de 13 363,84 €. Monsieur l'adjoint précise qu'une interrogation sur le P3 qui est la prestation de réparation de gros équipements après panne par la société Idex a été posée afin de savoir si cette dépense s'imputait en fonctionnement ou en investissement. Les deux hypothèses se défendaient comme déjà évoqué en commission des finances, mais la trésorerie, interrogée à ce sujet, a proposé l'imputation en dépenses de

fonctionnement comme c'était le cas les années précédentes. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget chaufferie 2017.

9 – Finances – Budget Eau – Vote du compte administratif 2016

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2016 du budget eau qui se décompose ainsi qu'il suit :
Dépenses d'exploitation de l'exercice : **200 382,35 €**
Recettes d'exploitation de l'exercice : **216 168,86 €**
Résultat d'exploitation de l'exercice : **15 786,51 €**
Report de l'exercice N-1 : **35 889,47 €**
Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : **51 675,98 €**
Dépenses d'investissement de l'exercice : **7 452,09 €**
Recettes d'investissement de l'exercice : **56 471,38 €**
Résultat d'investissement de l'exercice : **49 019,29 €**
Restes à réaliser dépenses : **27 986,20 €**
Restes à réaliser recettes : **0,00 €**
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : **21 033,09 €**
Report de l'exercice N-1 : **86 319,20 €**
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : **107 352,29 €**
Monsieur l'adjoint précise qu'en section d'exploitation, les principales dépenses sont les suivantes :

- Entretien et petit équipement : 28 488,97 € (contre plus de 50 000 € en prévisions, Monsieur l'adjoint souligne que tous les efforts sont faits pour dépenser le moins possible) ;
- Frais de personnel : remboursement au budget général pour un montant de 37 592,74 €.

En matière de recettes d'exploitation, Monsieur l'adjoint précise que les principales sont les ventes d'eau pour 132 716,28 € en 2016 ainsi que les redevances perçues mais reversées l'exercice suivant à l'agence de l'eau.
Monsieur l'adjoint expose qu'en matière de dépenses d'investissement, peu ont été réalisées par rapport aux prévisions, ce qui permet de constituer des réserves pour les années à venir afin de financer de grosses dépenses sur la station de neutralisation ainsi que la réfection du réseau vu son âge élevé. Monsieur le Maire quitte l'assistance pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget eau.

10 – Finances – Budget Eau – Vote du compte de gestion 2016

Monsieur l'adjoint aux finances précise que le compte de gestion 2016 du budget eau comporte des chiffres tout à fait identiques au compte administratif 2016 du budget eau, et qu'il est approuvé par la trésorerie. Monsieur le Maire propose donc de le voter. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant qu'il n'y a pas d'observations, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11 – Finances – Budget Eau – Vote de l'affectation des résultats

Monsieur l'adjoint aux finances expose que l'excédent cumulé de la section d'exploitation s'élève à 51 675,98 € et que la section d'investissement connaît un excédent cumulé hors restes à réaliser de 135 338,49 €. Il précise que les restes à réaliser 2016 s'élèvent à 27 986,20 €. Considérant ces chiffres, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal, prenant en considération les résultats 2016 du budget eau, affecte ceux-ci ainsi qu'il suit :
RF C/002 : **51 675,98 €**
RI C/001 : **135 338,49 €**

12 – Finances – Budget Eau – Vote du budget primitif 2017

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget eau 2017 se décomposant ainsi qu'il suit :
Section d'exploitation : équilibre à 274 261,77 €
Section d'investissement : équilibre à 194 338,49 €
Monsieur l'adjoint souligne que les dépenses de personnel augmenteront (43 500 €) non à cause d'un temps horaire plus important mais du à l'augmentation du coût horaire par agent de 25 à 30 € par heure. Il ajoute que

les frais d'amortissements se situeront en 2017 aux alentours de 55 000 €. Les recettes de vente d'eau ont été estimées à 110 000 € en 2017, et les redevances à environ 48 000 € qui seront reversés l'année suivante à l'agence de l'eau. Le résultat excédentaire reporté s'élève à 51 675,98 €. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget eau 2017.

13 – Finances – Budget Assainissement – Vote du compte administratif 2016

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2016 du budget assainissement qui se décompose ainsi qu'il suit : Dépenses d'exploitation de l'exercice : **196 921,94 €**
Recettes d'exploitation de l'exercice : **204 574,33 €**
Résultat d'exploitation de l'exercice : **7 652,39 €**
Report de l'exercice N-1 : **49 263,82 €**
Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : **56 916,21 €**
Dépenses d'investissement de l'exercice : **78 070,67 €**
Recettes d'investissement de l'exercice : **154 066,99 €**
Résultat d'investissement de l'exercice : **75 996,32 €**
Restes à réaliser dépenses : **252 550,27 €**
Restes à réaliser recettes : **0,00 €**
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : **- 176 553,95 €**
Report de l'exercice N-1 : **163 964,34 €**
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : **- 12 589,61 €**

Monsieur l'adjoint aux finances précise qu'en matière de dépenses d'exploitation, les frais de personnel s'élèvent à environ 20 000 €. Le reversement des redevances à l'agence de l'eau s'élève à environ 37 000 € et les charges financières s'élèvent à environ 2000,00 €. En matière d'investissement, Monsieur l'adjoint précise que tenu compte du retard du projet d'extension à Zainvillers, peu de dépenses ont été faites sur cette opération (environ 15 000 €), le reste étant prévu en reste à réaliser. Les études du réseau communal ont été importantes, pour 42 493,32 € en 2016. Les travaux de réfection de la station d'épuration d'épuration n'ont été engagés que pour une faible somme mais elles seront bientôt réalisées car les marchés publics sont sur le point d'être attribués. Le montant restant d'environ 50 000 € sera reporté en reste à réaliser sur le budget 2017. Monsieur le Maire quitte l'assistance pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget assainissement.

14 – Finances – Budget Assainissement – Vote du compte de gestion 2016

Monsieur l'adjoint aux finances précise que le compte de gestion 2016 du budget assainissement comporte des chiffres tout à fait identiques au compte administratif 2016 du budget assainissement, et qu'il est approuvé par la trésorerie. Monsieur le Maire propose donc de le voter. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant qu'il n'y a pas d'observations, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15 – Finances – Budget Assainissement – Vote de l'affectation des résultats

Monsieur l'adjoint aux finances expose que l'excédent cumulé de la section d'exploitation s'élève à 56 916,21 € et que la section d'investissement connaît un déficit cumulé de 176 553,95 € compte tenu des restes à réaliser de 163 964,34 €. Compte tenu de l'excédent reporté d'investissement, le besoin de financement de la section d'investissement à pourvoir par le compte 1068 est de 12 589,61€. Monsieur l'adjoint aux finances précise donc que le report excédentaire d'investissement s'élève à 239 960,66 € ce qui permet une réserve conséquente qui se constitue peu à peu afin de financer en partie les travaux d'assainissement à Zainvillers et d'emprunter le moins possible pour cette opération. Monsieur BERNARD estime qu'il est bien de faire des réserves mais estime qu'en théorie, en matière de comptabilité publique, cette possibilité est assez restreinte, les budgets devant être équilibrés car les usagers du service public paient pour obtenir un service et non pour constituer des réserves financières. Il est toutefois bien conscient qu'un projet d'investissement est à venir mais tenait à apporter cette précision. Monsieur l'adjoint aux travaux estime qu'en théorie les travaux devraient être lancés mais que l'agence de l'eau temporise leur avènement par des demandes supplémentaires et qu'en ce cas il n'y aurait pas autant de réserves. Monsieur le Maire approuve ce raisonnement et précise que ce retard ne dépend pas de la collectivité mais qu'il permet de constituer des réserves. Monsieur l'adjoint aux

travaux ajoute par ailleurs que les travaux d'eaux claires parasites devant normalement commencer cette années, les dépenses vont se faire et les réserves diminueront.

Considérant ces chiffres, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2016 du budget assainissement, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : **44 326,60 €**
RI C/001 : **239 960,66 €**
RI C/1068 : **12 589,61 €**

16 – Finances – Budget Assainissement – Vote du budget primitif 2017

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget assainissement 2017 se décomposant ainsi qu'il suit :
Section d'exploitation : équilibre à **264 186,88 €**
Section d'investissement : équilibre à **540 783,49 €**
Monsieur l'adjoint précise que les redevances pour l'agence de l'eau devraient s'élever à 38 000,00 € et les amortissements pour environ 90 000 € avec encore des incertitudes toutefois. Les dépenses de personnel augmenteront comme pour le budget de l'eau, passant de 20 000 € à 24 000 € en raison de l'augmentation du coût horaire par agent qui a été réévalué.
Concernant l'investissement, Monsieur l'adjoint aux finances expose que l'opération 1501 « Assainissement Zainvillers » est dotée de 188 551,99 € de restes à réaliser plus 19 867,22 € de crédits nouveaux. Les subventions en recettes ont été estimées à environ 80 000 €. Concernant les travaux de réduction des eaux claires parasites, ils ont été dotés sur l'opération 1701 de 156 000 € mais ne comprennent pas l'intégralité des travaux à réaliser. Les subventions sont estimées environ au même montant. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget assainissement 2017.

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle aux conseillers municipaux qu'il y a en tout 6 signatures par budget à faire soit au total 24 signatures par conseiller et non 12 comme évoqué précédemment.
Monsieur le Maire remercie Monsieur l'adjoint aux finances pour son travail et sa présentation, les membres de la commission des finances pour les différents échanges menés lors de la réunion du 06 mars et les services municipaux pour le travail réalisé et prêt en temps et en heure.

17 – Affaires scolaires – Attribution d'une subvention pour l'organisation de la classe découverte ULIS de Cornimont.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires expose la demande de subvention faite par la classe ULIS de l'école de Cornimont pour l'organisation d'une classe découverte dont un élève originaire de Vagney bénéficierait. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet, accorde à l'unanimité le versement d'une subvention de 46 € pour la participation à la classe découverte d'un enfant de VAGNEY, scolarisé en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à CORNIMONT.

18 – Domaines – Renouvellement de bail de location au 7, rue du Jumelage

Monsieur le Maire informe que Madame Sylvie PERRIN, domiciliée à Vagney, dans son courrier du 20 mars 2017 demande le renouvellement de son bail de location actuel qui est arrivé à échéance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde le renouvellement de son bail au logement du 7 rue du Jumelage pour une durée de 6 années moyennant un loyer mensuel de 368,70 Euros, révisable annuellement au 1er janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir et toute pièce s'y rapportant.

19 – Questions et informations diverses

- Travaux : Monsieur l'adjoint aux travaux expose que les services techniques ont réalisés sur la place Les Grandes Gueules, sur demande de Monsieur l'adjoint à l'environnement, un passage dédié aux piétons entre le parking et le trottoir sous forme de pavage. Ils ont également installé le petit train des grandes gueules généreusement offert par la boulangerie Perrin qui est remerciée pour son don, le long de la rue Michel Collinet. Monsieur l'adjoint précise qu'une commission travaux au sujet de l'éclairage public a eu lieu le 22 mars 2017 avec pour objectif de réaliser des économies sur ce poste de dépenses. Monsieur l'adjoint à l'environnement, qui a animé cette réunion, expose que 2 changements notoires seront opérés prochainement :
  - Les horaires d'allumage seront de 23h à 05h30 au lieu de minuit à 04h30 ;
  - Certaines portions de route secondaires actuellement éclairée toute la nuit ne le seront plus désormais, sauf le centre et la place de la Libération ;
  - Sur les rues Albert Jacquemin et place Les Grandes Gueules, dotées de LED, une baisse d'intensité sera mise en place au cours du mois d'avril ;

- Les services techniques chiffreront à titre indicatif le coût du remplacement par des têtes LED dans la continuité de la rue Albert Jacquemin ce qui pourrait être fait si les moyens financiers sont suffisants.

Monsieur l'adjoint précise par ailleurs que Monsieur GEORGE rencontrera prochainement l'électricien communal et étudiera l'impact des économies réalisées, qui sont estimées selon Monsieur l'adjoint aux travaux entre 5 000 et 10 000 €.

Monsieur l'adjoint à l'environnement précise également que la Ville d'Epinal éteint la totalité de l'agglomération entre 1h30 et 4h30 alors que la Commune de Vagney conservera quelque secteurs allumés toute la nuit. Madame HANTZ préférerait que l'allumage reprenne à 05h00 et non à 05h30 et précise que si certains tronçons sont allumés, ils le sont à raison d'un lampadaire sur deux.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention de l'agence de l'eau pour acquisition de matériel de recherche de fuite pour un montant de 3 108,00 €.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention de l'agence de l'eau pour études relatives à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de diminution des eaux claires parasites pour un montant de 8 525,00 €.
- Agenda : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la manifestation Vagn'expo aura lieu ce week-end du 31 mars avec l'inauguration le vendredi 31 mars à 17h30, à laquelle les conseillers municipaux sont invités. Monsieur VINCENT propose la distribution de brochures.
- Monsieur l'adjoint à l'environnement remercie tous les participants au nettoyage de printemps, notamment le conseil municipal des jeunes et Monsieur BRAUN. Il souligne que beaucoup de jeunes étaient présents malgré le mauvais temps.
- Monsieur l'adjoint à l'environnement expose également que, suite à une commission environnement, un projet d'aménagement du rond point de Nol sera prochainement proposé au conseil départemental des Vosges pour réaliser des travaux à cet endroit.
- Monsieur l'adjoint à l'environnement expose enfin que l'office national des forêts a récemment procédés aux travaux de repiquage prévus en 2016 et ce à la bonne période de l'année, si bien que les restes à réaliser prévus à cet effet seront bientôt soldés.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **21h20.**

Fait à Vagney, le 29 mars 2017
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT